

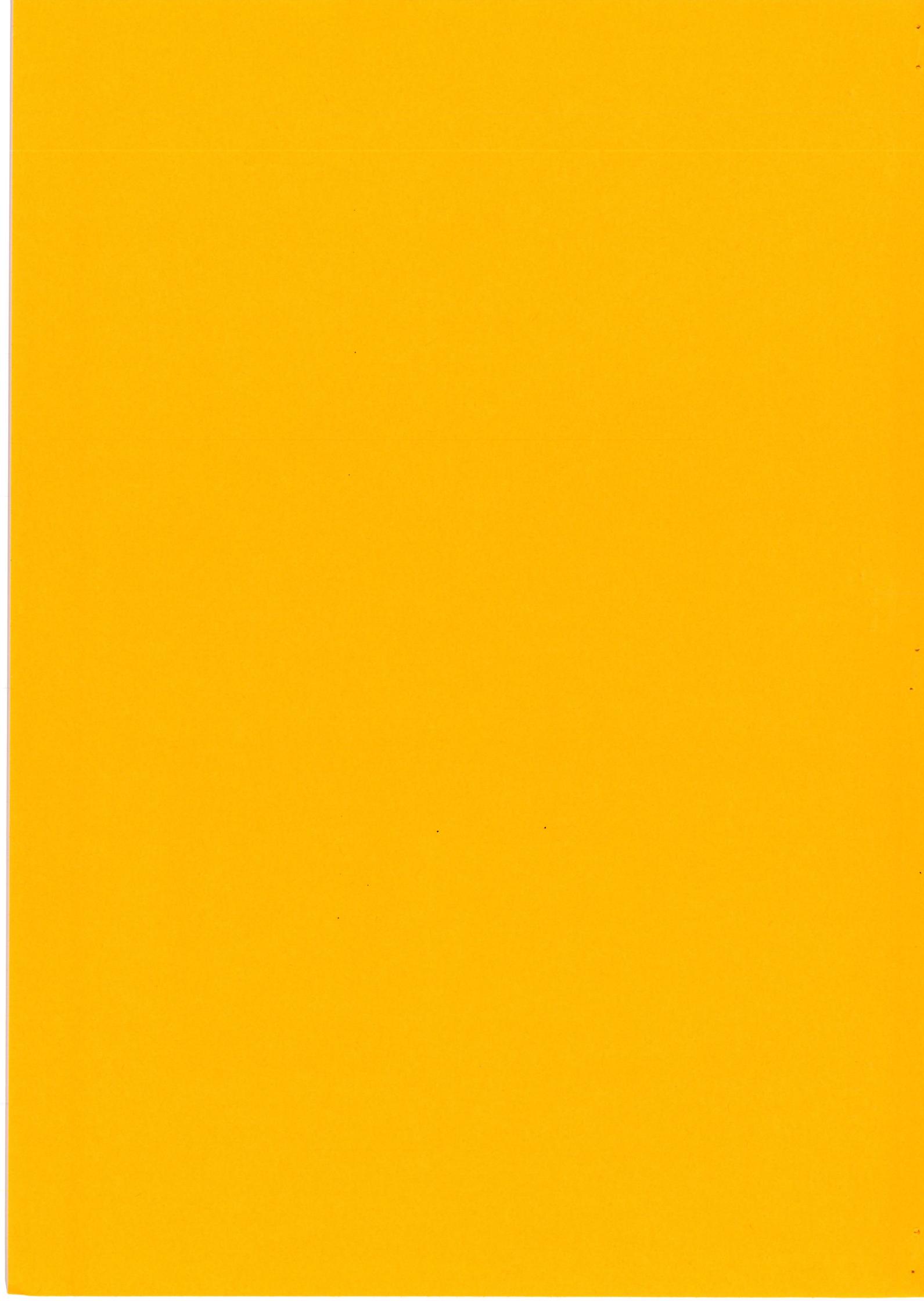
BUSSAC info



« Sculpture de paysage »
au lieu-dit
« la grande-porte »



N° 82
JANVIER – FEVRIER
MARS - AVRIL
2002



SOMMAIRE



BUSSAC INFO BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION

N° 82
Janvier – Février
Mars –Avril 2002

Responsable de la publication :
Christophe Dourthe.

Rédacteur en chef :
Françoise Durand.

Comité de rédaction :
C. Dourthe, F. Durand,
B. Gaillard, L. Meyze,
J-Luc Marchais,
D. Pubert, M.C. Allinand,
M. Ferreira.

ISSN : 0776-2246

- 2 Petites annonces - Dates à retenir - Coin internet
3 Editorial

Informations municipales

- 4 Conseil municipal du 22 janvier 2002
7 Conseil municipal du 27 mars 2002
11 Conseil municipal du 15 avril 2002

Informations locales

- 13 Etat civil
14 Vie paroissiale
15 Resultats des élections présidentielles - Recensement
16 Nouvelles de l'école
20 Nouvelles de la bibliothèque
21 Le point sur les travaux
24 CCAS
25 ça s'est passé à Bussac

Foyer rural

- 27 Adieu Dédé ! - Appel à candidature
28 Distinction - Brocante - Football
29 Gymnastique - Rallye - Boules
30 Revue de presse

En couverture : » Sulpture de paysage » de François Méchain

Mairie de Bussac sur Charente – 139, route du Val de Charente
17100 BUSSAC SUR CHARENTE – Tél. 05 46 93 11 11 Fax : 05 46 93 92 32
e-mail : mairie@bussac-sur-charente.com

Dates à retenir...

02 JUIN : Brocante, place d'oron la ville
05 JUIN : Ouverture du coin multimédia à la bibliothèque (voir page 20)
9 JUIN : 1^{er} tour des élections législatives
16 JUIN : 2^{ème} tour des élections législatives
22 JUIN : 15h → Fête de l'école et Kermesse : tous les enfants vous attendent
19h30 → Fête de la musique, Feu de la ST JEAN place d'Oron la ville
23 JUIN : 3^{ème} tour cycliste de la communauté de communes (passage à Bussac à partir de 15h50)
27 JUILLET : Rallye de saintonge
04 SEPTEMBRE : Rentrée des classes

Petites annonces

Certaines habitations n'ont toujours pas de N° ce qui ne facilite pas le travail du facteur...

Nous vous rappelons que la mairie fournit la plaque gravée à cet effet. N'hésitez pas à prendre contact avec le secrétariat

FÊTE DE LA MUSIQUE , FEU DE LA SAINT JEAN 2^{ème} Edition

La municipalité et le Foyer Rural sont à nouveau prêts à « mettre le feu » le samedi 22 juin 2002 à partir de 19h30, place d'Oron la Ville.

Pour que cette soirée soit une réussite, nous avons besoin de vous. Nous sollicitons tous les musiciens, chanteurs et danseurs pour animer la première partie de soirée. Surtout n'hésitez pas, votre prestation sera la bienvenue. Merci de vous faire connaître en mairie pour faciliter l'organisation.

Un apéritif sera offert par la municipalité à 19h30 et un service de restauration rapide sera assuré à la buvette (sandwiches, frites, merguez ..)
Retenez cette date, nous vous attendons nombreux

**Vous êtes propriétaire d'une concession
où aucune épitaphe n'apparaît,
contactez la Mairie
(voir page 22)**

REMERCIEMENTS DE LA FAMILLE EMERIT

Madame Pierrette EMERIT, son épouse
Monsieur et Madame Patrick EMERIT
Madame Catherine EMERIT, ses enfants
Ses petits – enfants

Très touchés par les marques d'amitié et de sympathie que vous leur avez témoignées lors du décès de Monsieur André EMERIT vous prient de trouver ici l'expression de leurs sincères remerciements.

COIN INTERNET

N'oubliez pas : si vous n'êtes pas équipé d'un ordinateur avec accès internet, vous pouvez venir surfer à la bibliothèque à partir du 5 juin...

Quelques adresses en vrac..
Tout sur le sport : www.sport.fr

Pour les fous de foot :
www.sport.fr/mondial2002

Pour suivre les résultats des élections législatives :
www.assemblee-nat.fr/elections/index.asp

Un bon plan pour vos vacances ?
www.promovacances.com

Tout sur l'académie de Poitiers :
www.ac-poitiers.fr

Editorial

Ouf! comme titrait un célèbre quotidien. La Démocratie est préservée.

Comment évoquer avec vous les évènements récents :
les élections, les abstentionnistes, les votes extrémistes, la mobilisation du 1^{er} mai, le sursaut Republicain, la Marseillaise sifflée au stade de France... ?

Une crise grave secoue notre Pays . Chacun d'entre nous, dans sa vie professionnelle, associative, syndicale, ou privée se plaint du manque de considération des autres jusqu'aux élus qui, parfois, seraient tentés de s'associer à cette vision de la société...

La considération...le respect...la tolérance ...

Le corporatisme, le repli sur soi, la haine de l'autre, même s'ils sont souvent le signe d'un malaise, voire de souffrances, doivent être combattus par chacun, avec la contribution de tous .

Le rôle des parents, des éducateurs, des enseignants, des sportifs, des artistes est essentiel pour apprendre à nos enfants à avoir un autre regard sur le monde, afin qu'ils soient capables d'en être des acteurs.

Apprendre à lire, à écrire, à compter, c'est être mieux armé pour se défendre dans la vie .

Contempler une œuvre d'art, lire un livre ou une bande dessinée, écouter de la musique, jouer une pièce de théâtre, faire du sport, c'est arrêter le temps, permettre une pause aux mille tracas et difficultés de la vie quotidienne. C'est découvrir autrement la nécessité de respecter des règles, d'accepter les différences, d'admettre l'expression de celui que l'on ne comprend pas toujours au premier abord .

A l'approche de l'été, je veux croire à la volonté de tous de retrouver le chemin de la confiance, en soi et en les autres, afin que nous nous engagions ensemble pour un monde meilleur.

Christophe DOURTHE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JANVIER 2002

Le Conseil municipal s'est réuni à la mairie le 22 janvier 2002 à 20h30, sous la présidence de M. Christophe DOURTHE, Maire.

Excusée avec pouvoir : Mme MEYZE pouvoir donné à Mme PUBERT.

M. THIBAudeau Thierry a été élu secrétaire de séance.

Le Maire informe le Conseil que Mme SULTANA a adressé ses remerciements au Conseil Municipal et au Centre Communal d'Action Sociale pour la bûche de Noël.

Il fait aussi savoir que M. le Maire de St Vaize et son conseil ont transmis leurs vœux à l'équipe municipale bussacaise, ainsi que de nombreux artisans, commerçants et administrations. Qu'ils soient remerciés.

1- Lotissement communal des Grands Champs : 4ème tranche.

a) Autorisation de lotir

Le maire rappelle au Conseil municipal qu'il a été décidé de lancer la 4ème tranche du lotissement des Grands Champs. Pour mener à bien ce projet, il convient de déposer une demande de permis de lotir. Le Conseil autorise le maire à signer les documents y afférent, notamment l'acte notarié de dépôt de pièces, rédigé dès que l'arrêté de lotir sera établi.

b) Assujettissement à la TVA

M. le Maire propose au Conseil de reconduire la demande d'assujettissement à la TVA auprès de la Recette des Impôts, tout comme pour les tranches précédentes. Le Conseil municipal accepte cette proposition.

c) Prix de vente des lots de la 4ème tranche

Pour : 13 Abstention : 2

Le Maire expose au Conseil que la réalisation de la 4ème tranche du lotissement permettra la vente de 6 lots pour une superficie totale de 5 979 m². Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de fixer le prix de vente à 15,50 € le m², et autorise le Maire à signer les actes notariés à intervenir.

2- Ecoulement des eaux pluviales : demande de réalisation d'une étude : examen des devis.

M. le Maire rappelle que le Conseil municipal avait souhaité faire procéder à une étude du réseau d'évacuation des eaux pluviales sur la commune. Il présente les devis établis par deux cabinets d'étude. Après examen, le Conseil municipal retient celui du Cabinet GAUDRIOT, d'un montant de 3 880,84 € T.T.C.

3- Acquisition de terrain.

a) Elargissement de la piste cyclable

Le Maire informe le Conseil municipal que M. CLINCKEMAILLIE et M. JAROUSSEAU acceptent de vendre à la commune une parcelle cadastrée section AB 512 d'une surface de 293m². Le Conseil municipal considérant la nécessité d'acquérir ce terrain pour y réaliser des travaux d'élargissement de la piste cyclable accepte cette proposition pour la somme totale de 134,78 €. Il autorise le Maire à entreprendre les démarches nécessaires et à signer l'acte à intervenir.

b) Extension du lotissement communal

Le Maire informe le Conseil municipal que M. POUPONNOT accepte de vendre à la commune une parcelle cadastrée section AK 542 d'une surface de 6 384m². Le Conseil municipal considérant la nécessité d'acquérir ce terrain pour y réaliser des travaux d'extension du lotissement communal accepte cette proposition pour la somme de 4,57 € le m². Il autorise le Maire à entreprendre les démarches nécessaires et à signer l'acte à intervenir.

4- Investissement : ouverture de crédits avant le vote du budget 2002.

En vertu de l'article L1612-1 du Code des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal décide d'ouvrir des crédits dans la section d'investissement de la manière suivante :

Travaux aux 2 logements Impasse des Ecoles :

C/2313-149 : + 4 575 €

Acquisition de matériel informatique école

C/2188-148 : + 6 100 €

Travaux purge Chemin des Deaux

C/2315-150 : + 8 395 €

5- Travaux salle municipale : demande de subvention auprès du Ministère de l'Intérieur.

Le Maire attire l'attention du Conseil municipal sur la nécessité de réaménager la salle municipale au niveau des sanitaires, du parquet ainsi que pour la réfection de la cuisine. Un avant-projet sommaire fait apparaître un coût total estimé à 254 474,80 € T.T.C. En raison de l'importance des travaux, le Conseil municipal sollicite une subvention du ministère de l'Intérieur.

6- Travaux salle municipale : demande de subvention auprès du Conseil Général.

Le Maire attire l'attention du Conseil municipal sur la nécessité de réaménager la salle municipale au niveau des sanitaires, du parquet ainsi que pour la réfection de la cuisine. Un avant-projet sommaire fait apparaître un coût total estimé à 254 474,80 € T.T.C

En raison de l'importance des travaux, le Conseil souhaite les réaliser sur trois ans. Il sollicite donc pour 2002 une aide sur la 1^{ère} tranche dont le coût est estimé à 105 149,20 €.

7- Achat d'une tondeuse : demande de subvention auprès du Conseil Général

Le Maire présente au Conseil municipal le devis d'un montant de 10 976,33 € T.T.C, lié à l'acquisition d'une tondeuse. Le Conseil municipal, constatant que le matériel de ce type actuellement détenu à l'atelier est en mauvais état, accepte de prévoir cette acquisition. Il sollicite de ce fait une aide de l'Etat au titre de la Dotation Globale d'Equipement 2002.

8- Demande de subvention au titre de la DGE 2002

a) Acquisition matériel informatique école

En accord avec les enseignants et dans le cadre de l'extension du Groupe Scolaire, le Conseil Municipal décide de prévoir l'acquisition d'ordinateurs pour permettre aux élèves d'être moins nombreux sur chaque site et de pouvoir se mettre en réseau avec Internet.

Le montant du devis s'élève

à 7 889,22 € T.T.C

Le Conseil constatant que cette acquisition est nécessaire, sollicite une participation de l'Etat au titre de la Dotation Globale d'Equipement

b) Acquisition matériel informatique mairie

Le Maire informe le Conseil municipal qu'une extension des locaux de la Mairie est envisagée en 2002. Il convient donc de prévoir une configuration informatique complémentaire composée de deux postes.

Le montant du devis s'élève

à 7 583,71 € T.T.C

Le Conseil sollicite une aide de l'Etat au titre de la Dotation Globale d'Equipement pour cette acquisition.

c) Aménagement de la cour de l'école

Monsieur le Maire rappelle que le Groupe scolaire ayant été restructuré et agrandi, il convient maintenant de procéder à l'aménagement de la cour. Il présente

l'avant-projet et le montant prévisionnel de la dépense qui s'élève à 25 342,03 € T.T.C. Après en avoir délibéré le Conseil municipal sollicite une aide de l'Etat au titre de la Dotation Globale d'Equipement et l'autorise à signer tous les documents nécessaires à cette demande.

d) Réhabilitation de la salle municipale

Le Maire attire l'attention du Conseil municipal sur la nécessité de réaménager la salle municipale au niveau des sanitaires, du parquet ainsi que pour la réfection de la cuisine. Un avant-projet sommaire fait apparaître un coût total estimé à 254 474,80 € T.T.C.

En raison de l'importance des travaux, le Conseil souhaite les réaliser sur trois ans. Il sollicite donc pour 2002 une aide de l'état au titre de la dotation globale d'équipement 2002 sur la 1^{ère} tranche dont le coût est estimé à 105 149,20 €.

e) Acquisition d'une tondeuse

Le Maire présente au Conseil municipal le devis d'un montant de 10 976,33 € T.T.C, lié à l'acquisition d'une tondeuse. Le Conseil municipal, constatant que le matériel de ce type actuellement détenu à l'atelier est en mauvais état, accepte de prévoir cette acquisition. Il sollicite de ce fait une aide de l'Etat au titre de la Dotation Globale d'Equipement 2002.

9- Bibliothèque municipale : création d'une régie de recettes.

Le Maire expose au Conseil municipal que la création de la bibliothèque municipale nécessite une gestion en régie. Il propose au Conseil municipal la mise en place d'une régie à compter du 15 février 2002. Le régisseur serait Mme BRIAND et sa suppléante, Mme PATROUILLAULT. Le Conseil municipal approuve ces propositions.

10- Plans locaux d'Urbanisme : modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays Santon.

M. le Maire expose que la loi du 13 décembre 2000 a modifié très sensiblement les modalités de planification de l'urbanisme, en particulier en créant les "schémas de cohérence territoriale (SCOT)" remplaçant les schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme, les "plans locaux d'urbanisme (PLU)" qui se substituent aux plans d'occupation des sols (POS) actuels et également en rendant les cartes communales d'urbanisme opposables aux tiers. La Communauté de Communes du Pays Santon était compétente en matière de schémas directeurs d'aménagement. La loi lui donne automatiquement compétence en matière de SCOT. Elle l'était également pour les POS mais elle ne l'est pas pour les PLU ni les cartes communales. Aussi, lors du dernier Conseil Communautaire du 20 décembre 2001, il a été décidé d'élargir les compétences de la Communauté à ces domaines.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer pour ou contre cet élargissement des compétences entraînant la modification des statuts suivante :

Article 7 – A) – 1 :

Aménagement de l'espace :

- au premier alinéa : au lieu de "élaboration des schémas directeurs d'aménagement et schémas de secteur"; la suite sans changement.

- Au dernier alinéa : au lieu de "élaboration, révision, modification des POS des communes membres", préciser : "élaboration, révision, modification des plans locaux d'urbanisme et des cartes communales, achèvement des procédures des POS en cours"

Monsieur le Maire ajoute en outre que, précédemment, les communes avaient individuellement la possibilité de transférer ou non leur compétence "POS" à la Communauté ; aujourd'hui cette possibilité n'existe plus ni pour les "PLU" ni pour les cartes communales, et si une majorité qualifiée de commune se prononce

tacitement ou non pour cette nouvelle compétence, l'ensemble des communes membres devra faire appel à la Communauté pour l'élaboration, la révision ou la modification des PLU et cartes communales.

Le Conseil municipal accepte ces nouvelles dispositions.

11- OPHLM de la ville de SAINTES : construction de 8 logements sociaux.

Le Maire rappelle au Conseil municipal la fréquence des demandes de location auprès du secrétariat. Il fait savoir qu'il a pris contact avec le Directeur de l'OPHLM de Saintes et que la réalisation de 8 pavillons locatifs est envisageable en 2002. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- donne son accord pour la réalisation du projet de construction de 8 logements sociaux,

- autorise le Maire à signer avec l'OPHLM de Saintes un bail amphithéotique pour l'utilisation du terrain appartenant à la Commune,

- adopte le principe de l'engagement de la Commune à garantir l'emprunt futur

nécessaire au financement de cette opération.

12- Durée des concessions dans le cimetière.

Le Maire informe le Conseil municipal que la récente restructuration du cimetière a fait apparaître la nécessité de modifier la durée des concessions vendues aussi bien dans la partie ancienne que dans la partie nouvelle du cimetière. Le Conseil décide de les convertir en trentenaires.

13- Zone de protection spéciale "Vallée de la Charente moyenne et Seignes", ajustement du périmètre du site Natura 2000 N°70.

Abstention : 14 Contre : 1

Le Maire présente au Conseil municipal les 2 dossiers, l'un concernant la ZPS, l'autre redélimitant le site Natura 2000. Le Conseil municipal, estimant qu'il n'a pas assez de précisions sur ces opérations, prend acte de ce qui lui a été présenté mais ne peut se prononcer.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2002

Le Conseil municipal s'est réuni à la mairie le 27 mars 2002 à 20h30, sous la présidence de M. Christophe DOURTHE, Maire.

Excusés avec pouvoir : Mme DURAND pouvoir donné à M. DOURTHE.

M. THIBAudeau pouvoir donné à M. GUICHETEAU

Mme Laurence MEYZE a été élue secrétaire de séance.

1- Taux des taxes.

La création d'un emploi à temps non complet et celui d'un emploi-jeune, ainsi que le passage aux 35 heures sont à l'origine d'une hausse sensible des dépenses de fonctionnement. Le Maire propose donc au Conseil une augmentation du taux des taxes de 2,5%, sauf pour le foncier non bâti.

Cette augmentation, constate M. le Maire, représente « une hausse modérée de la fiscalité » car les impôts locaux demeurent inférieurs à la moyenne départementale et nationale. Les taux sont ainsi fixés :

Informations municipales

	Taux 2001	Taux 2002
Taxe d'habitation	8,78	9,00
Foncier bâti	17,35	17,78
Foncier non bâti	41,60	41,60

Le Conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

2- Concert du 26 mars : convention de partenariat avec le Groupe Coop Atlantique.

Le Maire informe le Conseil de la convention de partenariat signée entre la Commune et le groupe Coop Atlantique qui accepte d'apporter une aide financière pour le concert qui a été organisé le 26 mars. Le Conseil municipal adresse ses remerciements au Groupe Coop Atlantique et accepte la participation financière de 762,25 €.

3- Participation de l'Association départementale pour la lecture-Bibliobus.

Le Maire informe le Conseil municipal que l'Association départementale pour la lecture-bibliobus a attribué à notre commune, pour la création de la bibliothèque, une dotation de 305,00 € pour l'achat de livres. Le Conseil prend acte de cette aide et remercie l'Association.

4- Acquisition de terrain le long de la RD 114 au lieu-dit «L'Espérance».

Le Maire informe le Conseil que M. et Mme CHASSEUIL acceptent de céder à la Commune, à titre gracieux, une partie de la parcelle cadastrée section AB n°39 pour une surface de 0a34ca. Le Conseil municipal remercie M. et Mme CHASSEUIL et accepte cette proposition. Il autorise le Maire à entreprendre les démarches nécessaires et à signer l'acte à intervenir.

5- Négociation pour la réouverture du chemin de la Coquerie et établissement d'un document pour son déplacement.

M. MARCHAIS informe le Conseil municipal qu'il convient de procéder à une négociation pour réouverture du chemin de la Coquerie. Il présente le devis d'un géomètre qui s'élève à 297,35 € HT pour la négociation et à 942,40 € HT pour l'établissement du document modificatif lié au déplacement. Le Conseil municipal constatant la nécessité de cette intervention, accepte le devis et autorise le Maire à entreprendre les démarches nécessaires.

6- Construction d'une piste cyclable le long de la RD 114 : demande de concours de la DDE.

Vu le décret n°2000-257 du 15 mars 2000 relatif à la rémunération des prestations d'ingénierie réalisées au profit de tiers par certains services des ministères de l'équipement et de l'agriculture,

Vu l'arrêté du 20 avril 2000 fixant les taux et les modalités de rémunération des prestations d'ingénierie réalisées au profit de tiers par les ministères de l'équipement et de l'agriculture et précisant les modalités de leur intervention,

La Commune, sollicite le concours de la DDE pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre concernant la construction d'une piste cyclable le long de la RD 114 de la Route de Beauchail au Chemin de la Closnerie. L'estimation prévisionnelle du coût des travaux est de 39 689,26 € TTC. Le montant prévisionnel des honoraires pour mission de maîtrise d'oeuvre DDE est

de 4 700,00 € HT. Le Conseil municipal autorise le Maire à prendre toutes décisions concernant l'exécution ou le règlement de la présente mission dans la limite des crédits disponibles au budget. La Commune sera informée des décisions prises.

7- Eclairage public : modification de la durée d'éclairage dans le centre-bourg.

Pour des raisons de sécurité, M. le Maire propose un éclairage de façon permanente des abords de la Salle Municipale, du terrain de boules, terrain de football et courts de tennis. Le Conseil prend connaissance des devis du SDEER et décide d'un remboursement en 10 annuités.

8- Recouvrement des produits locaux : dispense permanente de l'autorisation de poursuivre les redevables accordée à M. le Receveur.

Dans le cadre des poursuites à engager à l'encontre des redevables de la commune qui ne s'acquittent pas spontanément de leur créance, le Receveur Municipal est amené à solliciter de l'ordonnateur une autorisation de poursuivre ces redevables. Cette autorisation doit être systématiquement obtenue pour chaque redevable et pour chaque créance. Cette procédure, lourde et contraignante, peut être allégée en accordant au Receveur une dispense générale et permanente de l'autorisation de poursuivre par voie de « Commandement de Payer ». Cette dispense ne s'appliquant pas pour toutes les autres poursuites, telles que la saisie ou la vente, qui continueront d'être soumises à autorisation préalable. Par ailleurs et afin d'éviter les poursuites pour des créances d'un faible montant, il pourrait être

envisager de fixer des seuils, en deçà desquels, aucune poursuite ne serait engagée. Dans un souci de simplification et d'efficacité, le Maire propose au Conseil municipal d'accorder au Receveur Municipal, la dispense permanente de l'autorisation de poursuivre les redevables pour la seule notification par voie de "Commandement de payer" les sommes restant dues. Cette autorisation devra être systématiquement demandée par le Receveur pour toutes les autres poursuites qu'il y aura lieu d'engager. Afin d'éviter les poursuites sur les sommes d'un faible montant, il convient de fixer comme suit, les seuils en deçà desquels aucun acte ne pourra être notifié.

Commandement de payer :
minimum 15 € (98,39 F)
Saisie mobilière : minimum 100 €
(655,96 F)

Après en avoir délibéré, le Conseil décide :
1°) d'accorder au Receveur Municipal la dispense permanente d'autorisation de poursuite par voie de "Commandement de payer".
2°) d'adopter les seuils des poursuites proposés ci-dessus.

9- Syndicat des Eaux : adhésion de nouvelles collectivités.

Le Maire donne connaissance de la délibération prise par le Comité du Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime au cours de sa réunion du 29 novembre 2001 acceptant l'adhésion de 76 collectivités. Le maire se félicite de ces nouvelles adhésions qui vont renforcer les structures du Syndicat des eaux, ainsi que le mécanisme de solidarité qui relie la grande majorité des communes du Département.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- donne son accord aux nouvelles demandes d'adhésion au Syndicat des eaux de la Charente-Maritime, dont la liste n°4 est annexée à la délibération du Comité Syndical du 29 novembre 2001.

10- Désignation d'un délégué à la Sécurité Routière.

Le Conseil municipal désigne à l'unanimité M. Jean-Michel GUICHETEAU comme délégué à la Sécurité Routière.

11- Modification du périmètre de la Saintonge Romane.

Les communes de Corme-Ecluse, Le Seure et Saint Romain de Benêt ont demandé leur adhésion au Syndicat de Pays La Saintonge Romane. Les communes de Brives sur Charente et Coulonges ont demandé leur retrait du Syndicat de Pays La Saintonge Romane. Lors de sa réunion du 8 mars 2002, le Comité syndical a délibéré en faveur de l'entrée des communes de Corme-Ecluse, Le Seure et Saint Romain de Benêt et accepté le retrait des communes de Brives sur Charente et Coulonges. Il soumet lesdites entrées et sorties à tous les Conseils municipaux des communes déjà adhérentes. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- approuve l'adhésion des communes de Corme-Ecluse, Le Seure et Saint Romain de Benêt,
- approuve le retrait des communes de Brives sur Charente et Coulonges.

12- Augmentation du temps de travail d'un agent.

Le Maire informe le Conseil municipal que l'extension des locaux de la Mairie nécessite une augmentation des heures de ménage. Un des agents affectés à la restauration scolaire qui souhaitait voir son

temps de travail augmenter a sollicité ce poste. Le Conseil accepte que le temps de travail de cet agent passe de 13/35^{ème} à 16/35^{ème}.

13- Questions diverses.

a) Installation téléphonique à la Mairie

Le Maire informe le Conseil municipal de la proposition d'installation d'un mini-standard et de 2 postes téléphoniques à la mairie. Le Conseil Municipal accepte cette proposition pour un montant de 3 377,80 € HT.

b) Aménagement de la salle municipale

La délibération en date du 22 janvier 2002 sollicitant l'aide du Département est annulée. Une nouvelle demande sera formulée plus tard.

c) Hommages aux Veuves et Orphelins Victimes des Guerres

le Conseil municipal accepte l'apposition d'une plaque commémorative sur laquelle figurera la mention "Aux Veuves et orphelins Victimes de Guerre"

d) Garderie péri-scolaire

Mme PUBERT informe le Conseil qu'elle a attiré l'attention des services de la Communauté de Communes sur l'importante fréquentation d'élèves à la garderie. La seule personne recrutée par leurs services doit gérer 20 à 30 enfants ce qui devient lourd. Il est demandé qu'un agent vienne en renfort le matin.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2002

Le Conseil municipal s'est réuni à la mairie le 15 avril 2002 à 20h30, sous la présidence de Monsieur Christophe DOURTHE, Maire et en présence de Monsieur LEFEVRE, receveur. Monsieur le maire ouvre la séance et remercie Monsieur LEFEVRE, Trésorier de Saintes et Banlieue, de sa présence.

Il informe le Conseil du courrier reçu de la famille EMERIT qui remercie le Conseil de son témoignage de sympathie lors du décès de Monsieur EMERIT. Il communique aussi le message de remerciements de Madame le Maire de NANTERRE.

Excusés avec pouvoir : M. THIBAUDEAU pouvoir donné à M. DOURTHE et M. COUTEAU pouvoir donné à Mme DURAND.

Madame Sylviane BARITEAU a été élue secrétaire de séance.

1- Compte Administratif 2001.

Après sa présentation par Monsieur Paul RAULT, Maire-Adjoint, le Conseil municipal adopte à l'unanimité le Compte Administratif établi par le Maire.

2- Approbation du Compte de gestion du Receveur.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion établi par Monsieur le Receveur.

3- Affectation du Résultat.

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M14 (tome II, titre 3 chapitre 5),

Après avoir approuvé, le 15 avril 2002 le compte administratif 2001 qui présente un excédent de fonctionnement (hors restes à réaliser) d'un montant de 539 479,90 F soit 82 243,00 €

Constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître :

- un solde d'exécution global de 511 476,70 F soit 77 974,00 €
- un solde de restes à réaliser dépenses de 380 786,56 F soit 58 051,00 €
- un solde de restes à réaliser recettes de 516 201,00 F soit 78 694,00 €

entraînant un besoin de financement s'élevant à 376 062,26 F soit 57 330,00 €

Vu les états de restes à réaliser au 31 décembre 2001

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2002

Considérant que le budget de 2001 comportait, en prévision, un virement de la section fonctionnement (compte 023) à la section d'investissement (compte 021) de 459 657,00 F soit 70 074,00 €

● décide d'affecter au budget de l'exercice 2002 le résultat comme suit :

- report en section de fonctionnement (ligne 002 en recettes) de 163 417,64 F soit 24 913,00 €.

4- Budget Primitif 2002.

Monsieur le Maire présente la section de fonctionnement du B.P 2002 et par la suite la section d'investissement. Le Conseil municipal vote ce budget ainsi équilibré (14 pour, 1 abstention) :

● Dépenses et Recettes de fonctionnement : 465 790,00 €

● Dépenses et Recettes d'investissement : 601 896,08 €

Les principales opérations retenues sont :

- 1) Acquisition de matériel informatique
- 2) Aménagement de la Salle Municipale
- 3) Prolongation de la Piste cyclable entre Beauchail et la Closnerie

5- Budget annexe du Lotissement des Grands Champs.

Après avoir approuvé le compte administratif et le compte de gestion du receveur, le Conseil municipal vote le budget du lotissement ainsi présenté :

- Dépenses et Recettes de fonctionnement : 230 330,00 €
- Dépenses et Recettes d'investissement : 123 013,00 €

6- OPAH «rurale» Participation de la Commune ou titre de la lutte contre la vacance.

Monsieur le maire informe le Conseil du courrier reçu de la Communauté de Communes du Pays Santon qui fait apparaître que l'étude pré-opérationnelle de l'OPAH conduite par le cabinet Urbanis est terminée et se traduit par la proposition de réhabiliter 220 logements dans les 18 communes de la Communauté de Communes du Pays Santon sur 3 ans dont 150 à vocation sociale (occupants à faibles ressources et loyers plafonnés).

Les propriétaires bailleurs qui accepteront de mettre en place un loyer conventionné plafonné seront aidés par la CDC (proposition de la Commission Habitat) et par l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat.

La Commission habitat de la CDC propose aux communes concernées de participer également à l'opération en apportant une

prime complémentaire de 1 500 € aux propriétaires de logement vacants acceptant de réhabiliter et de louer leur bien pendant une période de 9 ans minimum avec un montant de loyer plafonné (convention avec l'Etat).

Le Conseil Municipal, considérant que cette aide complémentaire de la commune, permettra de convaincre les propriétaires concernés, accepte le versement de cette somme de 1 500 € par an, soit 4 500 € pour les 3 ans.

7- Demandes de Subventions.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal deux demandes de subvention, l'une adressée par ACCA de Bussac sur Charente, l'autre par le Secours Catholique. Pour ce qui est de celle de l'ACCA, le Conseil Municipal après avoir appris que la Commune ne percevait plus l'aide financière sur les permis de chasser, n'a pas souhaité voter de subvention à l'ACCA (2 voix contre, 6 abstentions, 5 pour).

Pour ce qui est de la demande du Secours Catholique le Conseil Municipal a estimé que la requête est parvenue trop tard en Mairie. Réponse sera faite au demandeur pour que l'an prochain elle parvienne beaucoup plus tôt.



Etat civil



Naissances

Bussac-info est heureux de saluer la venue de :

- Guillaume FAVEAU né le 1^{er} mars, fils de M. et Mme Stéphane FAVEAU, 38 Chemin des Chagnauds
- Kelly Ginette GARLOPEAU née le 7 avril, fille de M. et Mme Yoann GARLOPEAU, 6 Chemin du Vieux Bourg

Mariages

Bussac-info présente ses meilleurs voeux de bonheur à :

- Valérie BERNIARD et Jean-Noël SANTO qui se sont unis le 27 avril 2002

Décès

Bussac-info présente ses plus sincères condoléances aux familles de :

- Anna SULTANA née BARTOLO, habitant 24 Chemin de Grand Village et décédée le 9 mars 2002 à Bussac sur Charente.
- André Marcel EMERIT, habitant 149 Chemin des Deaux et décédé le 23 mars 2002 à Saintes.

André Emerit nous a quitté...

Il y avait du monde au funérarium de Saintes pour accompagner André et entourer sa famille...

Administrateur du foyer rural depuis toujours, longtemps trésorier, élu conseiller municipal pendant 18 ans, André Emerit a consacré sa vie à sa famille, à ses amis et à un bénévolat de tous les instants.

Comme ses collègues de travail l'ont dit, André était un Homme discret, engagé dans l'action syndicale, et qui consacrait beaucoup de son temps aux jeunes : combien en a-t-il accompagné en centre de vacances ?

A Bussac, il a participé à de nombreuses activités au sein du foyer rural, son engagement dans le comité de jumelage avec Oron la Ville lui a valu l'amitié des Suisses qui l'ont connu au travers des échanges de ces vingt dernières années.

Face à la maladie qui l'a touché, il s'est battu avec courage et a résisté tant que ses forces le lui ont permis.

A son Epouse, à ses enfants, petits enfants, Bussac Info renouvelle ses condoléances.



Vie paroissiale

Informations aux nouveaux habitants

de notre commune :

1) Calendrier religieux du secteur de Saintes Est : comprenant pour mémoire : Bussac Foncouverte, St Vaize, La Chapelle des pots, Chaniers rattachés à St Pallais, (Abbaye aux Dames à Saintes).

- 1^{er} dimanche Foncouverte à 9h15
- 2^{ème} dimanche Bussac à 9h15
- 3^{ème} dimanche St Vaize à 9h 15
- 4^{ème} dimanche La Chapelle des Pots à 9h15
- 5^{ème} dimanche Abbaye aux Dames à 10h 30.

Tous les samedis sauf veille d'un 5^{ème} dimanche , messe anticipée à Chaniers à 18h30. Tous les dimanches messe à l'Abbaye aux dames à 10h30 ; les enfants catéchisés sont plus particulièrement invités à celle du 3^{ème} dimanche qui est une « messe des familles ».

Prêtres responsables : Père Gérard Boudaud et Père Paul Geay. Presbytère St Pallais 13 rue St Pallais Tel : 05 46 92 07 21. Pour tout renseignement s'adresser à ce numéro où une permanence est assurée.

2) Fête de l'Assomption

Le 14 Août à 18h 30 sera célébrée la fête de l'Assomption en l'église de Bussac. Ce sera pour nous l'occasion d'inaugurer le retable, restauré cette année grâce à la municipalité, et d'exprimer notre reconnaissance.

En effet, notre église Notre Dame de l'Assomption possède un maître autel composé : d'un tabernacle en bois sculpté et peint, un retable, une pierre peinte en forme de marbre, une toile de l'Assomption du 19^{ème} siècle, et classé monument historique.

Le Père Gérard Boudaud, et le Père Paul Geay accompagnés de l'ensemble de la communauté chrétienne du secteur Saintes Est, sont heureux d'inviter monsieur Dourthe, Maire de Bussac et les membres de son conseil à assister à cette cérémonie.

A l'issue de cette dernière, il sera procédé à l'inauguration du retable et un vin d'honneur réunira toutes les personnes présentes .

Les personnes non désireuses d'assister à la cérémonie religieuse, pourront se joindre à nous vers 19h30, pour participer à l'inauguration et admirer le très beau travail effectué par l'atelier Dufou. Merci de votre présence.

3) Catéchisme CE2, CM1, CM2

A Bussac deux catéchistes : Josiane Briand 141 route du val de Charente et Josette Cazaunau 29 route de Beauchail . Ces deux personnes fonctionnent en liason avec les catéchistes du secteur.

Inscription à partir du mois de septembre au presbytère St Pallais.

La date de la messe de rentrée pour le secteur sera affichée à la porte de l'église, ainsi que celle de la célébration de rentrée pour le catéchisme.

4) Collecte du denier du culte

Des enveloppes intitulées Denier de l'Eglise, secteur pastoral de Saintes Est ont été distribuées dans nos boîtes à lettres. Si nous nous sentons concernés, trois possibilités de réponse : Envoi du don à la Rochelle, remise au presbytère St Pallais ou remise aux prêtres au cours des messes dominicales.

Dans tous les cas un reçu fiscal est adressé par les services comptables de l'Evêché.

**RESULTATS DES ELECTIONS
PRESIDENTIELLES
COMMUNE de
BUSSAC sur CHARENTE**

1^{er} TOUR LE 21 AVRIL 2002

RESULTATS	VOIX
INSCRITS	898
ABSTENTIONS	162
VOTANTS	736
BLANCS/NULS	27
EXPRIMES	709

CANDIDATS	VOIX
MEGRET Bruno	12
LEPAGE Corinne	13
GLUCKSTEIN Daniel	4
BAYROU François	59
CHIRAC JACQUES	96
LE PEN Jean-Marie	90
TAUBIRA Christiane	16
SAINT-JOSSE Jean	93
MAMERE Noël	34
JOSPIN LIONEL	103
BOUTIN Christine	10
HUE Robert	44
CHEVENEMENT Jean-Pierre	23
MADÉLIN Alain	25
LAGUILLER Arlette	46
BESANCENOT Olivier	41
TOTAL	709

2^{ème} TOUR LE 05 MAI 2002

RESULTATS	VOIX
INSCRITS	898
ABSTENTIONS	112
VOTANTS	786
BLANCS/NULS	60
EXPRIMES	726

CANDIDATS	VOIX
CHIRAC Jacques	604
LE PEN Jean-Marie	122
TOTAL	726

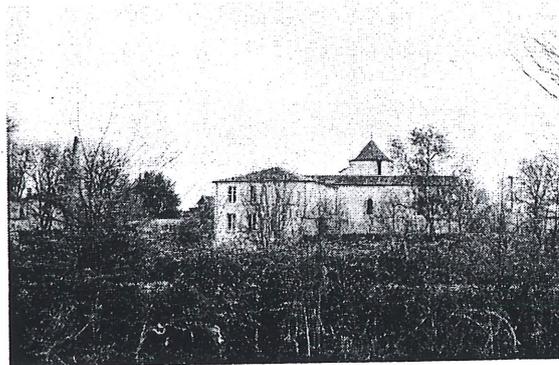
Recensement militaire

Il est obligatoire à 16 ans pour les filles et les garçons.

Jeunes gens nés en mai, juin, juillet et août 1986, présentez-vous en mairie, munis du livret de famille dès la date anniversaire de vos 16 ans. Cette démarche est indispensable pour pouvoir assister à la journée d'appel à la préparation à la défense mais aussi pour s'inscrire aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique ainsi que pour être inscrit automatiquement sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans.

**Collecte
des emballages
recyclables**

Il s'avère que pour certaines familles le volume des caissettes jaunes soit insuffisant pour deux semaines de tri. Pour pallier à cette inadéquation et afin de ne pas décourager les bons trieurs, nous tenons à votre disposition, en mairie, des sacs jaunes identiques à ceux distribués sur saintes.



Nouvelles de l'école

CONSEIL D'ECOLE DU 22 MARS 2002

Présents : Mme Ganthy-Mme Ferrer-Mr Ferrer- Mr Coudray- Mme Boquet- Mr Dourthe- Mme Pubert- Mr Buchard- Mr Guéraud- Mme Moreau- Mme Roux- Mme Guicheteau- Mme Bariteau- Mr Bureau- Mr Begaudeau- Mme Guée- Mme Bruneteau- Mme Peron-

Excusé : Mr Gaucher

Secrétaires : Mme Bruneteau- Mme Guée- Mme Peron

Début du conseil : 18h00

I) LECTURE DU COMPTE RENDU DU PRECEDENT CONSEIL D'ECOLE DU 06 NOVEMBRE 2002

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité

II) ACTIVITES DU RASED

- Monsieur Buchard nous explique que l'engagement, concernant les groupes conversationnels, a été tenu. Il a été porteur dans la classe de Madame Bocquet, un peu moins pour les GS et CP par manque de local pour séparer les groupes. Les groupes conversationnels vont reprendre. Monsieur Buchard souhaiterait une mise en place toutes les semaines.

- La prise en charge du PPAP (projet personnalisé d'aides et de progrès) des élèves de Mr Coudray (CE2) et Mme Ganthy est toujours en cours. Un bilan a été établi en concertation avec les maîtres respectifs.

III) BILAN FINANCIER 2001

Dépenses réglées par la municipalité :

- dépenses pédagogiques (fournitures, papeteries...)	20 016,29 F
- sorties	6245,00 F
- téléphone (somme allouée = 2000,00 F) dépense	1933,02 F
- voyages (subventionné par la municipalité)	5000,00 F
- photocopieur	6440,65 F
- téléviseur (acheté par la municipalité)	2700,00 F
- logiciel Master office premium	1414,87 F
- abonnement Wanadoo	1182,52 F

Ci-après tableau du bilan financier du 02 février 2001 au 31 décembre 2001 des finances de l'association de l'école : « Cercle populaire de l'école ».

IV) LOTO DE L'ECOLE 2002

La soirée a été très satisfaisante.

Les dépenses se sont élevées à 378,68 Euros (2483,64 F) soit :

Carrefour (lots)	144,35 Euros
Go Sport (lots)	60,00 Euros
Go Sport (lots)	40,63 Euros
Carrefour (lots)	109,00 Euros
Carrefour (verres)	10,16 Euros
Carrefour (galettes)	14,50 Euros

Les Recettes se sont élevées à 1362,30 Euros (8936,10 F) soit :

Vente cartons(espèces)	1037,00 Euros
Vente cartons (chèques)	56,00 Euros

Informations locales

Pâtisseries	92,00 Euros
Jambon	34,00 Euros
Boissons	143,30 Euros

Soit un bénéfice de $1362,30 - 378,64 = 983,66$ Euros (6452,39 F)

V) EFFECTIFS, PREPARATION RENTREE 2002

PS = 14 enfants
MS = 15 enfants
GS = 13 enfants
CP = 12 enfants
CE1 = 7 ou 8 enfants
CE2 = 12 enfants
CM1 = 20 enfants
CM2 = 16 enfants soit un effectif global de 108 à 112 enfants

Ces chiffres sont à reconsidérer avec les mouvements de déménagement possible pendant les vacances d'été. Madame Ganthy nous informe qu'elle devient maître formateur, de ce fait un remaniement des répartitions des classes sera effectué. Cette information sera confirmée au prochain conseil d'école au mois de juin.

VI) PROJET D'AMENAGEMENT DE LA COUR

Monsieur le Maire nous présente les projets d'aménagements prévus :

1° Dans la cour des grands :

- . espace gazonné
- . structure de jeux avec toboggan et pont de singe sur sol gravier roulé (amortisseur de choc)

2° Dans la cour des petits :

- . sol caoutchouté avec structure de jeux et toboggan
- . sur la pelouse une cabane et une chenille
- . possibilité de faire des bancs autour des arbres

Les normes de jeux sont labellisés et ceux ci sont achetés chez un spécialiste.

Concernant l'aspect financier : le devis se monte à 120 000, 00 F (non compris les bancs et le décaissement de la zone de jeux des grands ainsi que la réfection du gazon). Ce projet est prévu pour cet été mais la date des travaux dépendra de la subvention. Confirmation au prochain conseil d'école.

VII) PROJET D'ECOLE

- activité correspondance :

Classe de Mme Ferrer = la correspondance d'avril 2001 avec l'école de Kabara est toujours sans réponse.

Classe de Mme Ganthy = il y a eu deux échanges de courrier avec les 6èmes et deux films vus. Ces échanges sont encourageants et satisfaisants.

- activité musique :

La classe de Mr Ferrer va accompagner le chœur de l'Abbaye aux dames le samedi 15 juin 2002

- activité Arts Plastiques :

Les maquettes des fresques progressent bien. L'inauguration aura lieu le 22 juin pour la fête de l'école.

- sortie projet artistique

Les petites sections et moyennes sections ont visité le musée de l'échevinage le 19 mars 2002

Le 22 mars, rencontre des CM1-CM2 avec François Mechain, plasticien et professeur des Beaux-Arts à St-Etienne, à la Grande Porte de Bussac. Il travaille sur les traces de Gustave Courbet. Puis sortie en gabarre, visite du Musée Présidial et musée de l'échevinage (étude des tableaux sur les paysages) Retour en Gabarre.



VIII) QUESTIONS DIVERSES

- BCD : réunion mardi 26 mars concernant les modalités pour le développement du BCD.
- A partir du 15 avril : animation interclasse par un intervenant Mr Gueraud Thierry (éducateur sportif). Cette animation se fera de 12 à 13h00 le lundi et le vendredi sur la base du volontariat.
1^{er} mois : le tchook-ball
2^e mois : le badminton
Mr Gueraud désire à travers ces activités développer le respect des autres et de la citoyenneté.
- Demande de rideaux (gêne du soleil) pour la classe de Madame Boquet ainsi qu'une demande de gobelet individuel aux familles pour les petits (pour les petites soifs d'interclasses)
- Renforcement des effectifs de la garderie après les vacances de Pâques.

- Les 23 et 30 avril visite médicale des CE1 et CE2
- Madame Bocuet signale que l'alternance des ATSEM perturbe les points de repère des enfants. Une demande écrite sera faite à la CDC pour exposer ce problème.
- Les ATSEM ont suivi un stage sur l'agressivité de l'enfant. Pour ces personnes cela a été une étude excellente.

IX) QUESTIONS DES PARENTS AUX DELEGUES :

- **Parking vélo** : demande des parents d'un local plus grand et plus sécurisé afin d'éviter le vandalisme. La municipalité va s'occuper du projet d'aménagement du parking vélo à l'intérieur de l'école.
- **Menu des enfants** : une demande est faite pour qu'il y ait plus de laitage et surtout du fromage au menu des enfants. La commission menu nous informe que les menus sont élaborés par une diététicienne et que l'apport en laitage est suffisant et que doivent être pris en compte les apports de toute la journée.

Le conseil s'est terminé à 20h30

VISITE DES MUSEES EN GABARRE

L'arrivée du printemps a été fêtée par les élèves de CM de l'école Gustave Courbet de Bussac, au cours d'une navigation en gabarre sur la Charente afin de marcher sur les traces des artistes du paysage.

Le vendredi 22 mars 2002, tous les CM sont partis de l'école, à 9 heures pour se rendre à La Grande Porte. Là, ils ont rencontré un photographe plasticien, François Méchain qui travaille sur une œuvre faite avec des portières de voiture. Cela peut surprendre ! mais l'artiste a expliqué aux enfants que les gens du XXI^e siècle ne regardent plus les paysages qu'à travers les vitres des voitures, alors qu'à l'époque de Courbet, tout le monde marchait à pied et lentement. Donc pour faire prendre conscience aux gens de cette vision réduite des paysages, il a disposé des portières vers la Charente avec des vitres opaques plus ou moins ouvertes, afin que chacun puisse regarder les petits rectangles de bord de Charente entrevus.

Ensuite, vers 9h30, la gabarre ville de Saintes est arrivée avec à son bord, une classe de l'école Pasteur de Saintes qui venait travailler avec François Méchain. Les élèves de Bussac ont embarqué et mis le cap vers l'amont du fleuve. En chemin, Maud le matelot a amené les enfants à réfléchir au rôle des gabarres, à leur construction, à la vie du fleuve dans le passé. Certains enfants ont eu la chance de tenir la barre et ils n'étaient pas peu fiers.



Informations locales

A l'arrivée à Saintes, Catherine Duffau, la conservatrice des musées, les a accueillis et les a accompagnés au Musée du Présidial. Après avoir observé la façade, ils ont découvert les différentes salles et puis Catherine les a invités à parler, discuter et comprendre des peintures de paysages des XVIIème et XVIIIème siècles, leur composition, les différents plans, les couleurs...

Après un rapide pique-nique, les apprentis artistes sont allés au Musée de l'Echevinage pour retrouver des paysages du XIXème siècle qu'ils ont beaucoup appréciés.

Pour finir, chaque groupe de deux a choisi un tableau et en a fait une analyse. Tous furent intéressés par les musées et certains souhaiteraient y emmener leurs parents.

Enfin, ce fut le retour vers Bussac toujours en bateau, et vers l'école, avec l'impression d'avoir des images pleins la tête. Ces images serviront à leur projet de l'année, c'est à dire la peinture de panneaux pour décorer et habiter le préau de l'école. Rendez-vous à la fin de l'année pour les y découvrir.

LOTO DE L'ECOLE

Comme chaque année le loto de l'école remporte un véritable succès . Le 8 mars 2002 , il est 20 heures 30 et la salle municipale est déjà comble, certains adeptes sont même venus bien équipés .

Madame GANTHY remercie les personnes ayant participé à l'organisation et au bon déroulement de cette soirée, en offrant des lots ou en aidant à la préparation de cette soirée attractive qui contribue à l'achat de fournitures et au financement de sorties etc....

Cette année, le thème était les loisirs et les lots étaient biens attrayants : lecteur de DVD, téléviseur, mini chaîne, trottinette, rollers, planche de surf, et de nombreux autres lots .

La première tranche de la soirée se termine par 2 parties offertes aux enfants de l'école tous bien décidé à repartir avec un petit colis sous le bras, pour certain : « c'est toujours la même chose on ne gagne jamais, c'est rageant ! » on entend aussi pour les plus patients « tant pis » ou pour les plus chanceux , « super, j'ai gagné ! » . Le plus énervant, c'est quand il reste 1 numéro et qu' une main se lève au fond de la salle .

L'entracte arrive enfin car on a soif et faim , mais souvent le stock de crêpes est déjà épuisé alors on se console avec des parts de galettes .

La deuxième tranche de la soirée tant attendue ! et oui, les plus beaux lots attendent un propriétaire mais suspense, il faut de la patience, et ne pas s'endormir !

Cette soirée se termine, avec des heureux et des déçus, mais l'important c'est de participer et quand on sait que cela profite aux enfants on rentre ravi d'avoir passé une bonne soirée de divertissement . Ensuite les bonnes volontés se mettent à l'œuvre pour le rangement et le nettoyage de la salle .

A l'année prochaine, et cette fois ci, c'est promis, vous allez gagner !

« Qui es-tu, toi, sous ton masque ? »

Ouf, ce matin, 23 février, il fait froid mais il ne pleut pas !

Chacun a revêtu son habit de carnaval : des princesses, des colombines, des arlequins, des zorros, des pirates, des cavaliers, des monstres, des musiciens, des indiens, des lions, des panthères et même un étourdi en pyjama arrivent à l'école.

Chaque grand s'occupe d'un plus petit et le défilé dans Bussac peut commencer. Tous les passants admirent la beauté et l'originalité des costumes et s'amusent à démasquer les participants.

La matinée se termine par un lancer de friandises dans la cour de l'école. Les petits sont gourmands mais les grands sont plus rapides ! Heureusement, ils ont partagé et tout le monde est content !



Nouvelles de la bibliothèque

Rappel

Service public et gratuit jusqu'à 16 ans ; 4 euros/an pour les + de 16 ans ; assuré par des bénévoles. *Accès tout public, de 0 à 110 ans au moins.*

Horaires : tous les mercredis et vendredis sauf jours fériés, de 16h30 à 19h, même pendant les vacances scolaires. Téléphone : 05 46 97 18 14



Inauguration

La bibliothèque fonctionne dans ses nouveaux locaux, 1 chemin de grand Village, depuis l'automne 2001. L'inauguration a eu lieu le samedi 9 mars en deux temps. En fin de matinée, réception des officiels et pendant tout l'après-midi, les habitants de la Commune. Cela a permis de réceptionner tout le monde à l'heure qui lui convenait et dans un espace moins encombré.

Réception des officiels :

Ancien et nouveau Conseil municipal, responsables des bibliothèques environnantes, Bibliothèque Centrale de Prêt, les bénévoles qui ont contribué au maintien de ce service à Bussac, les instituteurs. La bibliothèque était bien pleine mais non saturée, permettant de se déplacer dans les rayonnages de livres... et d'accéder sans problème au pot municipal servi dans la salle du Conseil.

Très confuses mais secrètement réjouies, nous avons accepté les éloges, les fleurs, l'apéritif.

Après-midi « portes ouvertes » du même jour :

Beaucoup de passage et de nouvelles inscriptions (environ 170 à ce jour). Il est vrai que nous avons promis une surprise.

Pas très originale, la surprise : boissons et gâteaux pour les visiteurs. Juste un problème, ils n'ont pas réussi à finir les pâtisseries et nous avons dû participer... beaucoup. Personnellement, je n'ai pas dîné ce soir là et cette journée que l'on aurait pu supposer essentiellement culturelle, a finalement eu un côté digestif très prononcé.

Passage bibliobus :

C'était le 15 avril et un nouveau contingent de livres et vidéo s'est ajouté aux achats que nous effectuons régulièrement.

Quelques titres

« Pourquoi les hommes n'écoutent jamais rien et les femmes ne savent pas lire les cartes routières » d'Allan et Barbara Pease, « Je voudrais que quelqu'un m'attende quelque part » d'Anna Gavalda., « Mauvaise pente » de Keith Ridgway, « Alexandra Feodorovna, la dernière tsarine » de Paul Mourousy, « Mouchons nos morveux » de Jean-Louis Fournier, « Pars vite et reviens tard » de Fred Vargas...

Des bandes dessinées : les Titeufs, Cédric, Blake et Mortimer, Largo Winch, Trent ...

Des livres documentaires variés : chasse, pêche, traditions... heu... le rock, les sports, les loisirs, la cuisine, les voyages...

Bébés à la bibli :

De nouvelles séances très attendues en mai, juin pour les dévoreurs d'albums cartonnés (pourtant non comestibles et néanmoins très appréciés). Se renseigner sur place.

Expositions :

Nous essayons de varier nos mini-expositions. Il y en a généralement deux en cours ; actuellement : « Le jardinage de printemps » et « rêves de voyage » ont succédé à « A vos fourneaux ! » et « Slogans électoraux à travers les titres des livres ». Cette dernière expo est restée très peu de temps en place, ce qui rassurera ceux qui ont récemment perdu tout sens de l'humour sur ce sujet très délicat.

A ne pas oublier :

lire = s'évader.

MC Pommier

Le 05 juin 2002 Mme ALGIS et M. PELLETREAU, bénévoles responsables de l'informatique à la bibliothèque seront heureux de vous accueillir de 16h30 à 19h, pour vous guider dans vos premiers pas de futur internaute et vous donner des conseils dans l'utilisation de certains logiciels.

Ils assureront une permanence chaque mercredi et vendredi de 16h30 à 19h. Tous les renseignements sur le fonctionnement et les conditions d'accès à Internet vous seront donnés sur place.

Le point sur les travaux

Nettoyage de printemps

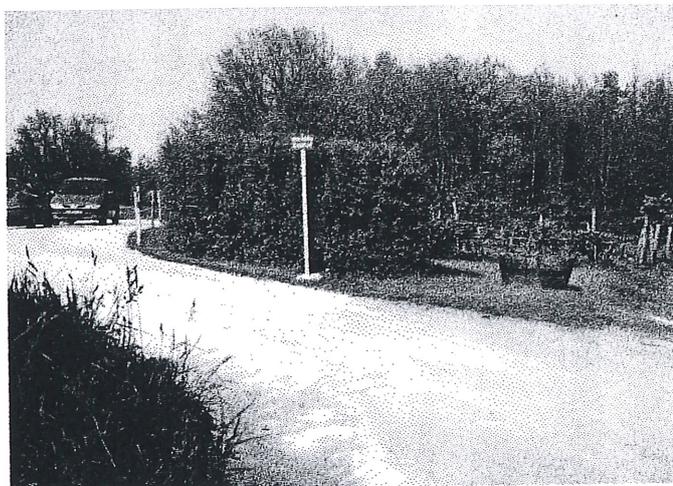
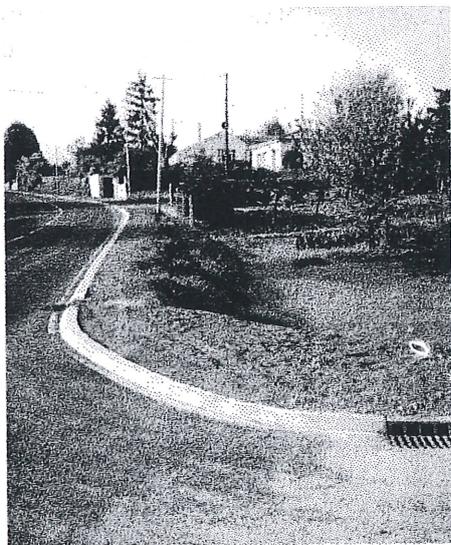
Les employés communaux ont terminé avant le début du printemps l'élagage des chemins ruraux et la taille des végétaux, en particulier celle des arbres bordant la route départementale.

Des travaux de même nature, mais demandant un équipement important, ont été réalisés au jardin des Eperches par le CAT de la Vigerie.

Pose de bordures

A la suite des travaux d'aménagement du carrefour de la Croix, réalisés d'avril à août 2001, la commune a pris en charge la pose de bordures et l'aménagement des accotements de la Route Départementale 114 entre le chemin de la Closnerie et le chemin des Daux. C'est l'entreprise Gaudy-Bonneau qui a réalisé ces travaux qui se sont terminés en avril.

Dans ce secteur, la commune vient de demander à la DDE de lancer l'étude pour l'aménagement d'une piste cyclable entre le chemin de la Closnerie et la route de Beauchail. Le lancement des travaux est souhaité pour la fin 2002.



Impasse des grandes pièces de Montvolland

Afin de desservir de nouvelles constructions dans le secteur de Montvolland, un chemin rural vient d'être aménagé par la commune. Il s'appellera : Impasse des grandes pièces de Montvolland.

Eclairage public

Les deux derniers points d'éclairage public prévus au programme 2001 sont enfin posés. Au total ce sont donc neuf points supplémentaires qui auront été posés cette année afin d'améliorer la sécurité des piétons et des automobilistes.

L'étude pour l'implantation de nouveaux points en 2002 est lancée.

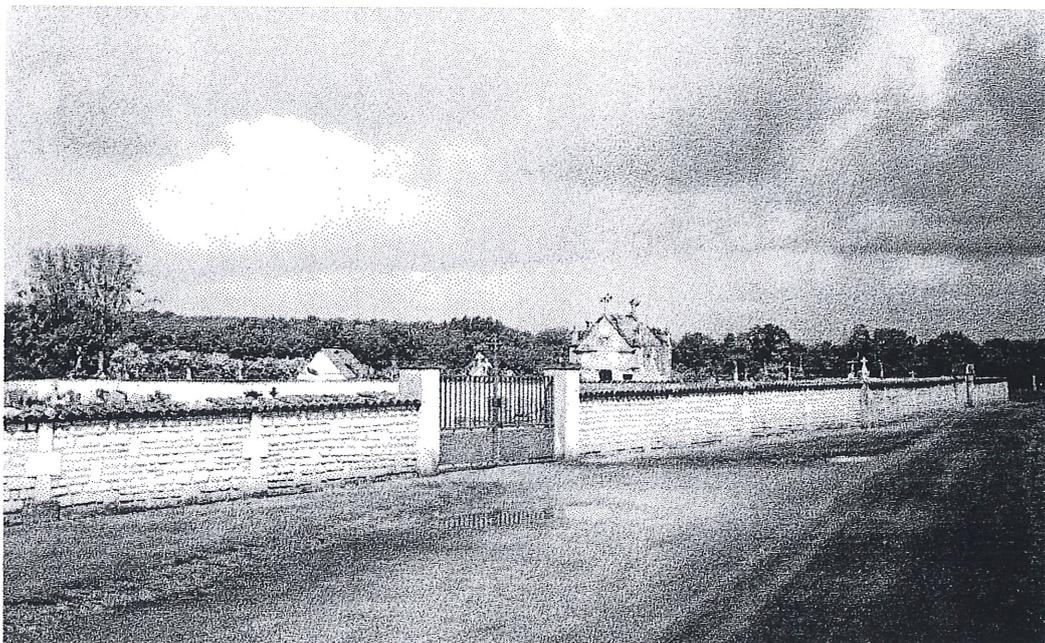
Travaux d'enfouissement

L'entreprise U.E.I.R. travaillant pour le compte d'EDF à la mise en souterrain des lignes moyenne tension a terminé ses travaux sur la commune. Une pré-visite du chantier est prévue avec des représentants de l'entreprise, d'EDF et de la commune afin d'envisager la réception des travaux.

RESTRUCTURATION DU CIMETIERE

La municipalité avait donné mission à la société SBVM de réaliser un certain nombre de prestations concernant la restructuration du cimetière communal, dont :

- ☞ relevé topographique de tous les éléments se trouvant sur le site
- ☞ détermination de la nature et de l'état des emplacements
- ☞ réalisation et édition de deux plans en couleur avec numérotation
- ☞ relevé des épitaphes
- ☞ édition du répertoire alphabétique et numérique
- ☞ mise en corrélation des titres et du numéro
- ☞ édition de toutes les concessions réputées en état d'abandon
- ☞ édition de toutes les concessions arrivées à échéance non renouvelées
- ☞ détermination avec le conseil municipal des sépultures devant être reprises
- ☞ constitution d'un dossier par emplacement devant être repris
- ☞ fourniture d'un règlement intérieur du cimetière, pour les familles, et pour les entreprises
- ☞ fourniture de la numérotation pour chaque emplacement



L'ensemble de ces prestations ont été réalisées. Malheureusement, un certain nombre de sépultures sans épitaphes n'ont pu être identifiées. Si vous êtes propriétaire de concession de ce type ou si vous en connaissez les héritiers, veuillez vous faire connaître en mairie (avec si possible l'acte de concession)

Cela nous permettrait ainsi de répertorier de façon exhaustive toutes les sépultures du cimetière et de pouvoir suivre leur évolution dans le temps.

Merci de votre coopération.

ASSAINISSEMENT AUTONOME

L'assainissement des eaux usées domestiques produites par les habitations de notre commune est une nécessité pour :

- ☞ préserver la santé de la population et prévenir tout risque de contamination
- ☞ préserver la qualité de l'environnement et prévenir le risque de pollution des eaux souterraines et des eaux de surface.
- ☞ apporter un certain confort et résoudre les problèmes d'odeurs ou d'épandage sauvage d'eaux usées.

Lorsque l'assainissement collectif (réseau d'assainissement et station d'épuration) n'est pas techniquement et économiquement envisageable en raison de la dispersion des habitations, l'assainissement autonome permet le traitement des eaux usées de chaque maison grâce aux qualités épuratoires du sol en place.

La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 a donné de nouvelles responsabilités à la commune en matière d'assainissement, dont l'obligation d'exercer le contrôle des dispositifs d'assainissement autonome de chaque habitation.

Afin de se conformer à cette réglementation, vous devrez vous procurer obligatoirement en mairie un dossier de demande d'autorisation d'assainissement autonome :

- ➔ Lors d'une demande de permis de construire
- ➔ Avant de réaliser tous travaux ou modifications de l'assainissement autonome

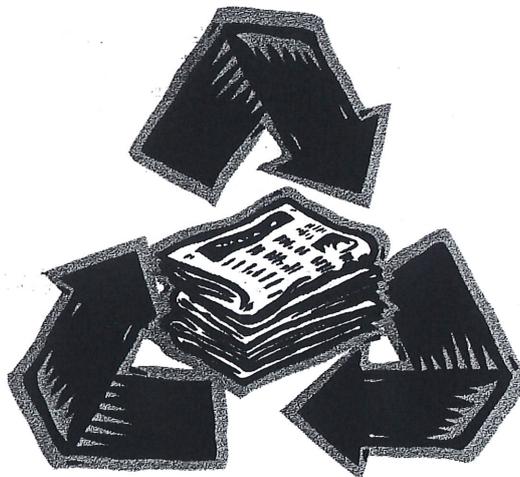
Ce dossier, une fois renseigné, nous permettra de réaliser :

① Le contrôle de la conception de votre projet d'assainissement autonome (vérification de l'adéquation de la filière d'assainissement proposée avec la nature du sol et du dispositif sur la parcelle)

② Le contrôle de la bonne exécution des travaux avant recouvrement du dispositif.

Un contrôle périodique des dispositifs sera également réalisé afin de s'assurer du bon fonctionnement et du bon état des ouvrages.

Le Maire



CCAS

Des mariés de Diamant à la Tournerie !



Une St Valentin particulière cette année pour Yvette et Paul CHENUAUD qui totalisaient ce jour-là 60 années de mariage !

Au fil des années, ils ont laissé derrière eux, une descendance de 2 enfants, 3 petits-enfants et un arrière petit-fils (un autre serait en route..) Paul était agriculteur à Bussac ou plutôt « Paysan » comme il a

tenu à nous préciser, en nous récitant la définition exacte de ce mot venant d'un très vieux dictionnaire : « Homme fort et robuste..... » (Nous vous laissons découvrir la suite, avec une surprise à la clé si vous possédez un dictionnaire très ancien)

Devant une galette charentaise et un bon café (servi dans des tasses qui avaient aussi 60 ans de mariage), ce sympathique couple nous a raconté quelques péripéties de leur vie..

A noter l'INOUBLIABLE voyage à Cresse (près de Matha) pour célébrer le mariage d'Henri Roulin : un car (et oui !) était venu chercher un bon nombre de convives Bussacais pour les emmener sur le lieu du mariage ! Voyage mémorable, avec mouton, veau et poulets sur le toit du car pour nourrir tout ce petit monde pendant 3 jours... « Ce voyage a été une des lumières de notre vie » nous a confié Madame CHENUAUD !

Beaucoup d'humour et de gentillesse chez ce couple Bussacais qui, malgré des ennuis de santé, ont le bonheur de pouvoir rester chez eux, grâce à l'aide de leur fils et de leur bru qui vivent juste à côté.

Nous leur réitérons nos félicitations et leur souhaitons à nouveau un très bon anniversaire.

AIDE AUX DEVOIRS

L'année scolaire touchant à sa fin, l'aide aux devoirs se termine le 31 mai 2002.

Merci à Frédéric BRIAND et à François DOURTHE d'avoir animé avec sérieux ces séances.

Si d'ores et déjà certains élèves Bussacais qui seront en classe de terminale à la rentrée prochaine souhaitent prendre le relais, qu'ils n'hésitent pas à se manifester en mairie !



VOYAGES SCOLAIRES

Nous vous rappelons que le CCAS peut vous aider financièrement au coût d'un voyage scolaire pour votre enfant.

N'hésitez pas à en demander les conditions en mairie.

Ça s'est passé à Bussac ...

Réunion publique le 12 mars 2002

Un an après, les Elus du conseil municipal, autour du Maire, ont accueilli environ cinquante Bussacais pour débattre de la vie de la commune.

Un tour d'horizon a été fait par le Maire à propos des travaux réalisés depuis un an, conformément aux engagements de l'Equipe précédente et aux décisions prises par la nouvelle municipalité.

Plusieurs sujets ont été abordés, tels que l'assainissement, la sécurité sur la route départementale 114 (stop de la route venant de chez tessier, sortie de celle venant des guilloteaux).

Les difficultés de garer son véhicule ont été évoquées, sur la route de Beauchail en particulier.

L'urbanisation est un thème qui a aussi amené les personnes présentes à demander dans quel délai le plan local d'urbanisation verrait le jour ;il est à craindre que le dossier soit long à constituer et que son étude nécessite plusieurs mois.

Le tri sélectif des déchets est mis en œuvre depuis quelques semaines en porte à porte et les caissettes seront changées dans un à deux ans, c'est la réponse que les Elus ont donné au vu des décisions prises à la communauté de communes.

Enfin, il a été question des domaines d'intervention du C.C.A.S, et notamment de l'instruction des demandes d'allocation personnalisée à l'autonomie.

En guise de conclusion, le Maire a remercié les participants et a annoncé que cette réunion aurait lieu, chaque année, à la même date, pour dialoguer avec la population durant le mandat de l'Equipe élue l'année dernière.

Un Bussacais à l'honneur : Christian MENAUD



Il a décidé de changer de vie, et il a trouvé un nouveau métier !

Depuis le temps qu'il le disait, personne n'y croyait plus et pourtant, C Menaud a décidé de vendre son commerce.

La nouvelle s'est vite répandue dans Bussac et il a été quelque peu « ébranlé » par les témoignages

d'amitié qui lui ont été droit au cœur...mais ce moment un peu difficile s'est rapidement estompé car il a trouvé une nouvelle activité qui lui a permis de repartir vers d'autres aventures.

Chacun se souviendra des anniversaires du début août, des plaisanteries adressées aux clients, des services rendus aux uns et aux autres, depuis vingt ans

Bonne chance et bon vent à Christian MENAUD et bienvenue à Séverine AUDOUX qui prend la relève...

Concert du jeune orchestre atlantique à la salle municipale

De jeunes musiciens, en stage à saintes, sont venus donner un concert à Bussac.

Ils ont été sélectionnés dans les conservatoires de toute l'Europe et ont travaillé avec des maîtres de stage musiciens professionnels de renom.

Le public, environ une centaine de personnes, dont de nombreux enfants de l'école, a pu écouter les violons et violoncelles accompagnés au piano et les cuivres dans des oeuvres des trois maîtres de Vienne : Beethoven, Haydn, Mozart

Tous les auditeurs ont apprécié la qualité du spectacle et de l'interprétation de ces jeunes musiciens.

Un grand merci à la Coop Atlantique pour avoir aidé à la réalisation de ce projet, et aux musiciens ainsi qu'à leurs accompagnateurs pour avoir accepté l'idée d'organiser ce concert à la campagne !

François Méchain rend hommage à Gustave Courbet

François Méchain, né et résidant à Varaize (près de Saint-Jean-d'Angély), est un artiste reconnu dans le monde entier. A la demande des conservateurs des musées de Cognac Saintes et Rochefort, villes associées au sein du réseau « Charente Océan », ce photographe sculpteur, enseignant à la faculté de Saint-Etienne, a imaginé une œuvre éphémère, sculpture de paysage :

Cette succession de portières évoque le voyage ; au travers des vitres abaissées, nous découvrons la Charente et les arbres qui ont inspiré Gustave Courbet. Les différentes colorations des vitres rappellent les changements de couleur du fleuve en fonction des différents moments de la journée ou du temps.

La commune de Bussac sur Charente s'est trouvée associée à ce projet (financé par le réseau Charente Océan) puisque Gustave Courbet séjourna à Port-Berteau. C'est François Méchain qui a choisi les rives de la Charente à la Grande Porte .

Les enfants de l'école sont allés voir l'artiste au travail, visiter le musée de Saintes en gabarre, et recevront bientôt François Méchain en classe.

Une exposition aura lieu dans les musées des trois villes du 1^{er} juin au 1^{er} septembre prochain.



Ou sont allées nos pensées...

Par une fraîche journée d'automne,

Alain a planté quelques pensées multicolores devant la mairie.

Les petites gelées d'hiver les avaient quelque peu malmenées

Mais toutes fières, elles reprenaient peu à peu vie.

C'était sans compter sur ces mains malveillantes qui les ont arrachées.

Peut-être pour aller fleurir d'autres jardins ou faner misérablement dans un coin.

Notre jardinier se trouve bien désappointé, car à chaque saison ses plantations sont dérobées,

Et personne ne peut apprécier ses massifs colorés ...

Aussi, nous lance t-il un appel :

« Laissons s'épanouir nos œillets, rosiers et autres petites pensées

Qui sauront tout au long de l'année égayer nos journées ».

Association Mélody

Le concours du Centre d'Animation du Poitou-Charente s'est déroulé cette année le 2 et 3 mars :

En accordéon, mademoiselle **Cindy Maulavé** se présentait en catégorie élémentaire 2 ; elle a obtenu un premier prix Médaille d'or avec 192 points.

Le 21 avril 2002, elle a participé aux éliminatoires de la Coupe d'Europe d'accordéon et d'orgue en catégorie amateur C ; elle a obtenu une coupe avec 90% des points et réussi sa qualification pour la Coupe d'Europe au mois d'octobre à Gand en Belgique. Sept de ses camarades ont été aussi retenus. Toutes nos félicitations !

Venez les encourager le **29 juin 2002 à 19h30 à la salle municipale de Bussac** pour la dixième édition de l'audition annuelle de l'Association Mélody.

Véronique Gaudin

ADIEU DÉDÉ !

Tu avais participé aux réunions préparatoires, à la mise en place de l'association « Foyer Rural Municipal »
Le soir du 26 janvier 1980 tu étais des nôtres, élu, au sein du conseil d'administration. Pendant 22 ans ta présence n'a jamais fait défaut et à chaque échéance tu as largement obtenu ta réélection, avec bien souvent le meilleur total de voix.

Pour ta fidélité, madame la Présidente t'a rendu un hommage très mérité lors de la fête des 20 ans du Foyer Rural, en juillet 2000.

Dés le départ, tu as accepté de t'occuper de l'approvisionnement en boissons de l'association et tous ceux qui ont eu affaire avec toi savent avec quel sérieux et compétence tu as accompli cette tâche. Pendant plusieurs années, tu y as ajouté la fonction de trésorier du Foyer Rural avec la mise en place d'une comptabilité uniforme pour toutes les sections. Méthode qui demeure encore aujourd'hui et qui aboutit à dresser des comptes sérieux et fiables.

Depuis longtemps tu participais aux séances de gymnastique volontaire avec ces dames qui se réjouissaient d'avoir un homme dans leur groupe. Tous les lundis tu étais des nôtres pour effectuer une marche sur les différents sentiers de petites randonnées des communes avoisinantes.

La vie associative était quelque chose qui te tenait à cœur, commencée dans la banlieue parisienne dans les années 60 au sein d'un club de judo, tu aimais dans le Foyer Rural, œuvrer, pour le bien-être et la bonne entente entre tous.

Ta faculté d'écouter ceux qui t'entouraient ou qui s'adressaient à toi pour un problème particulier, de ne pas juger, d'exprimer ton opinion sans jamais employer un mot plus haut que l'autre, faisaient de toi un pilier écouté de notre groupe.

Ton optimisme, ta joie de vivre au service du collectif, ta capacité à t'investir nous ont permis de réaliser ensemble des choses extraordinaires : Soirée Espace, Jeux Inter-villages, Jeux Inter-sections.... etc...

Une activité particulière te tenait à cœur, notre jumelage avec Oron La Ville ou tu avais noué des liens très privilégiés avec la famille Guichoud mais aussi avec nombre d'Oronais du jumelage ou hors jumelage. Tu étais sûrement le sur « Oronais » de tous les Bussacais.

Tu fus très marqué, il y a 15 ans déjà, par le décès d'Ami Guichoud, qui comme toi fut emporté par ce qu'on appelle pudiquement une « vilaine maladie ».

Un jour d'octobre 2000, tu nous fis part de tes inquiétudes pour quelques ganglions qui semblaient prendre plus d'importance que le raisonnable autorise. Ton optimisme, ta volonté de guérir, de revenir parmi nous, d'être avec nous, nous a laissé espérer que tu allais y parvenir.

Mais plus les mois et les semaines passaient, plus le mal faisait son œuvre et samedi 23 mars 2002, jour de tes 70 ans, las de lutter, tu es parti... rejoindre Ami, rejoindre ceux qui t'avaient précédé.

Nombreux sont les amis de tous horizons, Bussacais, Oronais, camarades de travail et autres, qui sont venus entourer ta famille pour te dire un dernier adieu avant ton grand départ.

Ce départ, même si nous savons qu'il est inéluctable, nous prive de ta présence et de tout ce que nous aimons en toi. Notre peine est grande mais nos larmes ne te feront pas revenir.

A Pierrette, à tes enfants et petits-enfants nous adressons nos très sincères condoléances et les assurons de toute notre amitié.

Le Conseil d'Administration.

Appel à candidature...

Après la disparition de notre cher Dédé, une page est tournée mais le livre reste ouvert. L'activité du foyer continue, et le trimestre qui vient est celui de la fin d'année associative.

Les trésoriers des sections devront rendre leur devoirs pour le 31 Mai au plus tard.

Cette date est importante car le trésorier général du foyer rural doit établir le bilan comptable et les comptes d'exercices qu'il devra présenter au bureau puis au conseil d'administration avant de l'exposer aux adhérents lors de l'Assemblée Générale qui a lieu cette année le 5 Juillet à 20h45 salle de réunion de la salle municipale.

Retenez bien cette date, car tous les adhérents se doivent d'y assister.

Cette année nous renouvelons un tiers du conseil d'administration.

Le tiers sortant est représenté par : R.Monget, J.Gauduchon, M.Antonin, J.Lajoie.

Nous faisons ici appel à candidature, en rappelant que les sections devraient être représentées au CA, et qu'au moins un membre devrait siéger au bureau du Foyer, pour que les décisions concernant les engagements où les choix pour l'avenir soient le reflet des besoins réels de tous.

N'oubliez pas que le Foyer Rural est votre centre d'animation et qu'il ne peut fonctionner qu'avec vous.

Chacun de nous y apporte ses idées et ses réflexions ; Cette année notre Présidente Janine Castillon nous a fait part de sa décision de laisser la place après de bons et loyaux services, et sa succession sera sûrement difficile.

Foyer rural

C'est pourquoi cette Assemblée Générale doit être marquante, et par le nombre de participants, et par un afflux de sang neuf au sein de l'association.

Donc rendez vous à L'A.G du 5 Juillet.

Autres dates importantes : 31 MAI A.G de la Gym Volontaire suivie du repas de section
2 JUIN Brocante du Jumelage
27 et 28 JUILLET Rallye de Saintonge

5 JUILLET 2002 ASSEMBLEE GENERALE DU FOYER RURAL

Distinction

Lors de l'Assemblée Générale de la Fédération Départementale du Sport en Milieu Rural, qui s'est tenue à Tesson le 9 mars 2002, notre Présidente, Janine Castillon, s'est vue attribuer une médaille de bronze de la Fédération Nationale du Sport en Milieu Rural.

La récipiendaire, devant l'Assemblée, a tenu à remercier sincèrement la Fédération pour son geste qui, à sa grande surprise, la récompensait de l'action menée en faveur du sport en milieu rural.

« je suis d'autant plus étonnée, a-t-elle dit, qu'avec ma petite taille et mes formes rondettes le sport et moi ça fait deux. Mais, continue-t-elle, j'accepte l'honneur que

vous me faites au nom de tous ceux qui dans notre Foyer Rural, se donnent sans compter dans l'exercice bénévole du sport associatif »

Nous félicitons donc Janine, et cette médaille, elle l'a bien mérité, car elle a été souvent l'intermédiaire entre les adhérents et la compagnie d'assurance lors des nombreuses déclarations d'accidents.

Janine merci pour tout au nom de tous !

« Cette médaille, je la dédie à toutes les sections sportives de Bussac, à leurs dirigeants et aux joueurs sans lesquels le Foyer Rural ne serait pas ce qu'il est.

Janine Castillon »

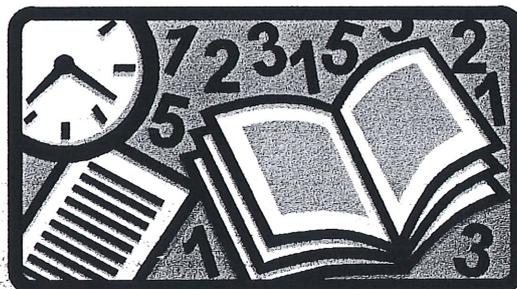
Brocante

La brocante du jumelage aura lieu le dimanche 2 juin

place d'Oron la Ville.

Réservez vos emplacements au 05.46.74.29.02

Prix : 3€ le mètre linéaire



FOOTBALL



Les débutants

sous de nouvelles couleurs

Par l'intermédiaire de Mr Eric Tessonnet, cafetier à ST Vaize, Mr Perrin (à gauche sur la photo) de la société La SCALA (Fiat-Alpha Roméo-Lancia) a généreusement offert une tenue complète de sport à nos jeunes footballeurs. Le club, mais surtout les enfants tous enchantés, l'en remercient fortement.

Gymnastique Volontaire

La saison va se terminer et nous allons bientôt faire le bilan.

Très bonne fréquentation de tous les groupes, GV, STEP, et MARCHE .

Notre *Assemblée Générale se tiendra le 31 mai à 18h30.*

C'est un horaire un peu inhabituel pour certains mais il est pratiqué par la section depuis une dizaine d'années. La raison est que nous faisons suivre l'A.G par un repas au restaurant où nous nous retrouvons tous pour finir l'année en beauté.

C'est l'occasion de se rapprocher autour d'un bon plat et de sortir des tenues plus élégantes que nos joggings ou corsaires.

Les marcheurs partent 6 jours à Mauriac dans le Cantal du 3 au 8 juin, pour un séjour en village pendant lequel ils pourront s'adonner à leur sport favori. Souhaitons leur une très bonne semaine.

Mais revenons à l'Assemblée Générale du 31 mai.

Cette année est également une année d'élection car au moins deux membres du bureau ne renouvellent pas leur mandat.

Il est absolument nécessaire pour la bonne marche de la section qu'il y ait autant d'entrées que de sorties dans le bureau.

Nous sommes tous bénévoles, des animatrices Janine Coste et Sylvie Gaquère, aux 6 autres membres.

Nous avons besoins de candidat(e)s pour nous rejoindre. Faites vous connaître avant le 28 juin.

Lorsque Bussacinfo sortira nous aurons sûrement fait notre randonnée annuelle (12mai). Il aura dû faire beau et notre pique nique se sera bien passé comme d'habitude.

Assemblée Générale 31 mai à 18h30

Notre repas de section aura lieu vers le 19 octobre, toujours fruits de mer, réservez votre soirée et d'ici là bonnes vacances.

J.P.Lajoie

Info Rallye



Le rallye de Saintonge devrait se dérouler cette année encore sur notre commune.

Le Foyer rural prenant en charge les entrées sur le circuit et les points de rafraîchissements, pensez dès aujourd'hui à réserver votre journée du 27 juillet et vous faire connaître, afin de préparer au mieux cette animation.

Le bureau du FR

La boule bussacaise

Les apports éducatifs de la pétanque (2^{ème} partie)

• Apports sociaux :

La pétanque favorise les contacts humains en abolissant la plupart du temps les barrières sociales. Il n'y a plus sur les jeux que des partenaires et des adversaires. Le déroulement même des parties incite chacun à recourir à la discussion, à donner son avis, à s'extérioriser.

• Apports culturels :

Les qualités intellectuelles dont la pétanque favorise le développement sont nombreuses. On peut citer entre autres l'attention, la concentration, le travail de la mémoire, le recours au calcul et aux projections sur les probabilités.

(source : internet : histoire de la pétanque)

Saison 2002 : dates à retenir :

- vendredi 24 mai 20h30 : concours ouvert à tout le monde.
- vendredi 07 juin 20h30 : concours communal .
- dimanche 14 juillet 14h30 : concours ouvert à tout le monde.
- vendredi 26 juillet 20h30 : concours ouvert à tout le monde.
- samedi 10 août 20h30 : concours communal .
- vendredi 30 août 20h30 : concours ouvert à tout le monde.
- samedi 07 septembre 14h30 : concours officiel (réservé aux licenciés) ;
- samedi 28 septembre 20h30 : concours communal .
- **samedi 16 novembre : LOTO de la boule bussacaise**
- Les concours communaux sont réservés aux habitants de bussac
- (licenciés ou non) et à leurs invités. Concours en doublettes et à la méléée.
- Les concours ouverts à tout le monde se feront en doublettes constituées
- (licenciés ou non).

Entraînements :

Tous les mercredis après mid - Tous les dimanches matin

Tous les vendredis soirs à partir du mois de mai.



BUSSAC-SUR-CHARENTE

Une rentrée bien organisée

3/01/2002
L'école Gustave-Courbet, petits et grands sont heureux de se retrouver après deux mois de vacances. Très vite, chacun a retrouvé ses marques et repris les anciennes habitudes. Grâce à un système de rentrée échelonnée, les plus jeunes (2 ans et 3 ans) de la petite section de maternelle sont rentrés le vendredi 8 septembre, permettant à la maîtresse de consacrer un peu plus d'attention à ces petits bouts de chou.

L'école de Bussac-sur-Charente comprend cinq classes avec un effectif global de 117 élèves. Le projet scolaire pour cette année 2001-

2002 sera basé sur la langue avec une approche de tous ses moyens d'expression. Le projet ludique chant-chorale de l'année précédente va être repris en ajoutant un atelier percussions.

Toujours sur le plan artistique, une fresque va être réalisée sous le préau de l'école. Ce travail va être mis en relation avec l'étude des œuvres du peintre Gustave Courbet, qui s'est installé quelques années dans le village, à Port-Berteau. Seul un thème sera étudié par nos écoliers : le paysage, précise bien la directrice de l'école.

M. L.-R.

BUSSAC-SUR-CHARENTE



Escapade artistique

Petite escapade autour de l'art, pour les élèves de CM1 et CM2 de l'école Gustave-Courbet, vendredi 22 mars. Point de départ, le lieu dit La Grande-Porte pour une rencontre avec François Meschain (lire « Sud-Ouest » du 16 mars) qui explique la réalisation de son œuvre « en relation avec le paysage. Les gens qui voyagent sont coupés du réel. Ici, nous renvoyons dans le réel ».

disposer des portières de voiture, avec les vis sur le bord de la Charente, en relation avec le gabarre, via Saintes, pour une journée Christine Duffault, attachée de conservation de l'Echevinage, afin d'approfondir leurs s et les perspectives.

: Photo SO

BUSSAC-SUR-CHARENTE

Lecture. Petit à petit la bibliothèque s'est agrandie elle contient près de 4000 ouvrages récents et occupe un espace de 100 mètres carrés

La bibliothèque inaugurée

■ Samedi 9 mars, 1, chemin de Grand-Village, un beau ruban tricolore a été coupé par le maire Christophe Dourthe pour l'inauguration de la bibliothèque municipale.

Dès 1983, la première bibliothèque ouvre ses portes, à l'initiative du Conseil municipal en place. « C'est alors l'une des premières du département, sur un espace de 40 mètres carrés », témoigne Gérard Michel, directeur de la bibliothèque départementale de prêt (BDP).

Peu à peu, elle va grandir pour contenir aujourd'hui près de 4 000 ouvrages récents, sur un espace de 100 mètres carrés.

De nombreux investissements du Conseil général, de la mairie, ont permis de décorer, avec un mobilier coloré et modulable, ce nouveau lieu de lecture, d'acheter beaucoup d'ouvrages et créer un point multimédia avec accès à Internet. Ce développement informatique va aussi permettre de gérer la bibliothèque, facilitant le travail des sept bénévoles, sur les conseils avisés des responsables de la BDP.

Christophe Dourthe présente ces sept responsables bénévoles



Cadeaux. Des fleurs pour les bénévoles.

PHOTO SO

comme « les chevilles ouvrières de la bibliothèque », sans qui ce projet d'agrandissement et de modernisation n'aurait pas pu aboutir.

Ce sont donc Guylène Boutinon, Josiane Briand, Annick Gandais, Claudine Patrouillault, Marie-Christine Pommier, Andrée

Trillon et Evelyne Manfrini qui accueillent et guident les lecteurs chaque mercredi et vendredi après-midi. Ajoutons aussi le vendredi matin réservé aux bébés-lecteurs de 3 mois à 3 ans, ainsi que les permanences pour les élèves de l'école Gustave-Courbet.

BUSSAC-SUR-CHARENTE

Réunion intercommunale

Une réunion intercommunale a rassemblé pour la première fois les Conseils municipaux de Saint-Vaize, de Bussac-sur-Charente et de Saint-Vaize. « Cette réunion est historique, d'ailleurs souligné le maire de Saint-Vaize, en ouverture de séance.

En regardant dans les archives, depuis la guerre, il n'est mentionné nulle part une réunion semblable ». Certains sujets communs aux deux

villages pourront, à l'avenir, être traités en partenariat. Ainsi le centre aéré de Saint-Vaize et la bibliothèque-médiathèque de Bussac-sur-Charente pourront être respectivement ouverts aux habitants de l'autre commune. Plebisitée par l'ensemble des conseillers, cette prise de contact va servir de tremplin pour d'autres réunions prévues tout au long de cette nouvelle année.

